

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 22 JANVIER 2021**

Ordre du jour :

Présentation d'un bilan énergétique des bâtiments communaux réalisé par le service de conseillers en énergie partagée de Laval Agglomération

Objets soumis à débat ou délibération

- Dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Attribution des lots 1 et 2 – Viabilisation du Lotissement La Chênaie Phase 1 – et délégation de signature au Maire
- Travaux à la salle des fêtes – sollicitation du Fonds de concours de Laval Agglomération ; recherche de solutions pour la cantine et le centre de loisirs.
- Droit de préemption – Parcelles ZH153, ZH155 et ZH233
- Charte du Conseil Municipal d'Enfants
- Devis pour le remplacement des portes des toilettes publiques
- Devis Balayage voirie
- Travaux d'aménagement de sécurité routière au Libaret – Devis d'études – Sollicitation de la dotation du plan de relance départemental
- Désordres sur les huisseries de l'école et de la mairie
- Proposition de spectacle en plein air par le théâtre de l'Échappée

Informations et questions diverses

- Comptes rendus des commissions de Laval Agglomération
- Divers

Convocations adressées le 18 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux janvier à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – DALIGAULT – LOLLIER – BEAUSSIER – VERON – Mmes BEAUDUCÉL – BESNIER – CHACUN – PRINCE – POIRIER – LEROUX – SALINGRE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme POIRIER

Les points suivants ont été examinés :

Mme Gastineau, conseillère en énergie partagée de Laval Agglomération, présente au Conseil Municipal un bilan énergétique des bâtiments communaux entre 2017 et 2019.

De ce bilan, il ressort une consommation énergétique totale sur 8 sites de 279 513 kwh pour un coût de 20 472 € pour l'année 2019 ; l'éclairage public représentant 4 246 €.

Au niveau des gaz à effet de serre, en 2019, la commune a produit 18 tonnes équivalent CO₂.

La consommation totale d'eau a représenté pour cette même année 493 m³ soit un coût de 1 798 € soit 3,65 €/m³ contre 4,08 € par m³ pour la moyenne nationale.

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Afin de ne pas avoir de rupture dans le paiement des travaux qui relèvent des investissements pour l'année 2021 et en attendant le vote du budget primitif ; le Conseil Municipal peut autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ces crédits ayant représenté 75 452 € hors chapitre 16 ; le Conseil Municipal accepte de faire application de cette possibilité – Article 1612-1 – à hauteur de 18 863 € répartis comme suit :

12 613 € au chapitre 21

6 250 € au chapitre 23

Viabilisation du Lotissement La Chênaie Phase 1

Lecture est donnée du résultat de l'appel d'offres concernant les lots 1 et 2 relatifs à la viabilisation du lotissement de La Chênaie – phase 1.

Pour le lot 1 – terrassements, voirie, eaux pluviales, eaux usées – 6 entreprises ont répondu et l'offre de l'entreprise FTPB a été jugée économiquement la plus avantageuse par le bureau d'études qui a procédé à l'analyse des offres.

Pour le lot 2 – eau potable, défense incendie, téléphone, NTIC – 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. De l'analyse il ressort que l'offre de FTPB est jugée économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité de ses membres, le choix de l'entreprise FTPB pour réaliser les travaux de viabilisation du lotissement de la Chênaie, phase 1, pour les lots 1 et 2 et donne délégation au Maire pour signer les marchés correspondants.

Ces travaux doivent débuter en mars 2021.

A titre d'information, le prix coûtant du m² des parcelles cessibles s'élève à 53 € HT le m² – prix dissuasif ; aussi le Conseil Municipal devra réfléchir pour qu'au prochain conseil le prix retenu oscille entre 40 et 45 € HT le m².

Travaux à la salle des fêtes Demande du Fonds de concours de Laval Agglomération

Dans le cadre des Fonds de Concours attribués par Laval Agglomération pour les communes membres, la commune de La Brûlatte dispose d'une subvention de 41 990 € sur la période 2020-2023.

La Commune de La Brûlatte souhaitant mobiliser l'intégralité de la subvention pour l'opération des travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes ; le Conseil Municipal valide cette demande de déblocage du Fonds de Concours et autorise le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires à cette opération.

Droits de préemption

Les parcelles ZH153, ZH155 et ZH233, concernant la salle de Parigné, ayant fait l'objet d'un compromis de vente et se trouvant dans la zone urbanisée où la commune peut exercer son droit de préemption ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce à exercer son droit de préemption sur lesdites parcelles.

Charte du Conseil Municipal d'enfants

La commission chargée de mettre en place un Conseil Municipal d'Enfants s'est réunie le samedi 16 janvier 2021 à la mairie et a élaboré une charte qui fixe en fait les grandes lignes directrices de ce que pourrait être la mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants dans la commune de La Brûlatte.

Lecture est faite de cette charte et le Conseil Municipal, invité à faire preuve de ses remarques, valide ledit document.

Devis pour le remplacement des portes des toilettes publiques

Deux devis ont été sollicités auprès de l'entreprise Rossignol de La Brûlatte pour le remplacement des portes des WC publics.

Un premier devis de 2 portes en bois fait apparaître une somme de 3 972 € TTC.

Un second devis pour mise en place de 2 portes en aluminium fait apparaître une dépense de 5 523,31 €.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal opte pour le devis des portes en aluminium.

Devis Balayage voirie

Le Conseil Municipal ayant souhaité étudier la faisabilité d'un balayage des rues dans le secteur du bourg, de Libaret et de la Charpenterie ; 2 devis sont présentés au Conseil Municipal.

Les deux devis prévoient 9 passages annuels à raison d'un passage par mois excepté les mois de juin, juillet et août et font état pour l'un de 125 € HT/passage et pour l'autre de 259 € HT/passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise LPS Balayage pour un coût total de 1 237,50 € TTC.

Travaux d'aménagement de sécurité routière à Libaret

Pour faire suite à la demande des habitants du hameau de Libaret concernant l'amélioration de la sécurité dans la traversée du hameau par la RD137 ; le Maire rend compte des récentes démarches entreprises.

Après avoir contacté le responsable départemental de la direction des routes ; ce dernier, rencontré par des conseillers municipaux, a proposé que la commune se rapproche de Mayenne Ingénierie susceptible de réaliser l'étude des solutions réalisables concernant cet aménagement.

Trois devis sont proposés au Conseil Municipal pour amorcer ce projet et le Conseil Municipal les valide, à savoir :

- l'étude elle-même de la faisabilité pour un coût total de 4 860 € TTC
- comptage routier à l'entrée du hameau pour un coût de 348 € TTC
- diagnostic amiante (carottage + analyse) : 294 € TTC

Ces travaux d'amélioration de sécurité routière étant susceptible de bénéficier de subventions ; le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'enveloppe dédiée au plan Mayenne Relance pour les communes de moins de 10 000 habitants ; la commune disposant d'un droit de tirage de 11 781 €.

Le conseil Municipal autorise également le Maire à faire une demande de subvention dans le cadre du Fonds des Amendes de Police.

Désordres sur les huisseries extérieures de l'École et de la Mairie

L'usure anormale de ces huisseries ne voulant pas être prise en compte par l'entreprise qui les a posées, et la garantie décennale expirant en janvier 2022 ; le Maire a demandé le passage d'un huissier venant constater l'état même de ces huisseries.

Ce dernier doit remettre son rapport qui est nécessaire à toute poursuite ultérieure par le biais d'un cabinet d'avocats.

Proposition de spectacle en plein air

Contacté par le responsable artistique du Théâtre de l'Échappée de Laval pour une animation théâtrale de plein air tournant autour de la découverte du parcours de Molière et de sa troupe ; le Maire a donné un avis favorable. Ce spectacle se déroulant en plein air et ne mobilisant pas de grandes infrastructures correspond tout à fait aux communes de notre taille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition du Théâtre de l'Échappée et charge le Maire de contacter M. François Béchu, le responsable artistique.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Solution à trouver pour la cantine dans le cadre des travaux de la salle des fêtes

Les travaux de la salle des fêtes ne débuteront vraisemblablement pas avant le mois d'avril 2021 ; toutefois il convient dès maintenant d'envisager comment assurer le service cantine et garderie lorsque les travaux auront commencé.

Deux solutions pourraient être envisagées :

- la location d'une structure mobile à positionner à proximité de l'école mais le coût s'avère dissuasif pour la commune, environ plus de 1000 € / mois
- l'utilisation des locaux existants

Le Conseil Municipal s'étant emparé de cette problématique pense que la solution la plus rationnelle et sécurisante consiste à utiliser l'ALSH actuel en faisant en sorte qu'avec une réorganisation il serve à la fois de garderie et de cantine.

Le service de l'ALSH pourrait pour les mercredis et les vacances être transféré provisoirement sur le site de Port-Brillet sous réserve de l'accord de la Commune de Port-Brillet et de la directrice de Ça Coule de Source.

Compte rendu des commissions dans le cadre de Laval Agglomération

M. RENIER rend compte de la dernière réunion de la commission Environnement et des préconisations faites concernant le ramassage futur des ordures ménagères.

Le Maire précise qu'il participera au comité de pilotage institué dans le cadre de la commission culture pour définir ce que doit être la future politique culturelle d'intérêt communautaire en matière d'animation.

Divers

Fontaine d'eau réfrigérée

Pour éviter d'utiliser les bouteilles d'eau en plastique, l'acquisition d'une fontaine réfrigérante en inox de 80 L représenterait un coût de 1 929 €.

Téléthon 2020

M. BLAIN Patrick, président du CRAB, rend compte de la somme de 330 € recueillie dans le cadre du Téléthon 2020 dans les urnes mises à la disposition des donateurs en Mairie et Bibliothèque.

Prochaines dates

Visioconférence du Département sur le thème de sensibilisation sur la politique cyclable le vendredi 19 février 2021 de 14h à 16h.

Conseil Municipal – vendredi 12 mars 2021 à 20h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme BEAUDUCEL	
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER		M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT		M. VERON		Mme LEROUX	